



Champdôtre

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 15 mai 2025 19:00

En exercice : 14

Présents : 11

Excusés : 1

Absents : 2

Président de séance :

Jean-Louis LAGUERRE

Secrétaire de séance :

Christine MARCHAND

Date de convocation :

09/05/2025

N° interne de l'acte :

DEL0715052025

N° de feuillet :

jeudi 15 mai 2025, le Conseil Municipal de CHAMPDOTRE s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Mairie.

Membres présents :

Jean-Louis LAGUERRE, Philippe MAGDELAINE, Christine MARCHAND, Vincent URSO, Florence JACQUOT, Véra-Lucia MYET, Philippe SORDEL, Marc GREMERET, Marc-Antoine LUQUIN, Stéphanie HELIOT, Frédéric BALANDRAUD

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Sébastien SORDEL (donne pouvoir à : Philippe SORDEL)

Membres Absents :

Benoît NOURRY, Delphine GOMEZ

Modification des tarifs de location de la salle du foot

Vu la délibération n°03/2022 ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier les modalités de location de la salle du foot Espace Jean-Pierre Lolliot en ce sens :

• **Location aux habitants de la commune de Champdôtre :**

- Le week-end (du vendredi au dimanche) : 100 €
- La journée en semaine (du lundi au jeudi) : 50 €

• **Location aux Associations de la commune de Champdôtre :**

- Le week-end (du vendredi au dimanche) : 1ère location gratuite puis 100 €
- La journée en semaine (du lundi au jeudi) : gratuite

• **Location aux extérieurs :**

- Le week-end (du vendredi au dimanche) : 300 €
- La journée en semaine (du lundi au jeudi) : 80 €

Le ménage sera réalisé par le locataire et les ordures ménagères devront être emportées par ce dernier également.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Envoyé en préfecture le 16/05/2025

Reçu en préfecture le 16/05/2025

Publié le

ID : 021-212101380-20250515-DEL0715052025-DE

S²LO

Un chèque de caution de 1 000 € et une attestation d'assurance seront demandés au moment de la réservation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'adopter les modalités de location proposées ci-dessus ;
- D'appliquer ces nouveaux tarifs à compter du 1er janvier 2026 ;
- De charger Monsieur le Maire de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération et de signer toute pièce s'y rapportant.

Résultats de vote : Adopté

Pour : 12 voix Jean-Louis LAGUERRE, Philippe MAGDELAINE, Christine MARCHAND, Vincent URSO, Florence JACQUOT, Véra-Lucia MYET, Philippe SORDEL, Marc GREMERET, Marc-Antoine LUQUIN, Stéphanie HELIOT, Frédéric BALANDRAUD, Sébastien SORDEL

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 2

Le Secrétaire de séance,
Christine MARCHAND

Ainsi délibéré les jours, mois et an que
dessus et le présent extrait certifié
conforme au registre.

Le Maire, Jean-Louis LAGUERRE



Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 16/05/2025
Reçu en préfecture le 16/05/2025
Publié le 
ID : 021-212101380-20250515-DEL0715052025-DE